



Communities, Land  
and Environment

## ***Plastic Bag Reduction Act***

### **Questions et réponses**

Le projet de loi 114, la ***Plastic Bag Reduction Act*** (loi sur la réduction des sacs en plastique), a reçu la sanction royale le 12 juin 2018 et **entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2019**. La loi a pour objet de réduire les déchets et les dommages environnementaux découlant des sacs de caisse à usage unique, en encourageant plutôt les sacs réutilisables.

Questions fréquentes et réponses...

Q : À quoi sert la *Plastic Bag Reduction Act*?

R : La *Plastic Bag Reduction Act* a pour objet de réduire les déchets et les dommages environnementaux découlant des sacs de caisse à usage unique.

Q : Après le 1<sup>er</sup> juillet 2019, les entreprises offriront-elles encore des sacs en plastique?

R : Après le 1<sup>er</sup> juillet 2019, les entreprises ne pourront plus offrir des sacs en plastique, mais elles pourront toutefois utiliser les stocks de sacs dont elles disposent.

Q : La *Plastic Bag Reduction Act* s'applique-t-elle uniquement aux épiceries?

R : La loi s'applique à toutes les entreprises qui offrent des sacs de caisse.

Q : Quelle sorte de sacs de caisse seront offerts?

R : Après le 1<sup>er</sup> juillet 2019, les entreprises remettront des sacs en papier et des sacs réutilisables.

Q : Y aura-t-il un coût pour les sacs en papier et les sacs réutilisables?

R : Oui. La loi exige que les entreprises demandent un minimum de 0,15 \$ pour un grand sac en papier et un minimum de 1 \$ pour un sac réutilisable. Les petits sacs en papier sont gratuits.

Q : Pourquoi y a-t-il un coût minimum pour les sacs en papier et les sacs réutilisables?

R : L'objectif principal de la loi est de réduire l'utilisation des sacs à usage unique et d'encourager l'utilisation des sacs réutilisables, et non pas simplement de remplacer les sacs en plastique à usage unique par des sacs en papier à usage unique. Les consommateurs sont encouragés à utiliser des sacs réutilisables dans la mesure du possible. Le coût a pour but d'encourager l'utilisation de sacs réutilisables de plus grande qualité.

Q : Puis-je apporter mes propres sacs?

R : Oui. Vous pouvez apporter vos propres sacs, pourvu qu'ils soient propres et en assez bon état.

Q : Les entreprises sont-elles permises d'offrir gratuitement des sacs après le 1<sup>er</sup> juillet 2019?

R : La *Plastic Bag Reduction Act* interdit aux entreprises d'offrir gratuitement des sacs après le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Q : Y a-t-il des exemptions?

R : L'article 5 de la *Plastic Bag Reduction Act* prévoit les exemptions suivantes :

5. Exemptions (1) L'article 4 ne s'applique pas à ce qui suit : (a) les petits sacs en papier; (b) les sacs utilisés pour (i) emballer les aliments en vrac comme les fruits, les légumes, les noix, les grains ou les bonbons, (ii) emballer les petits articles de quincaillerie en vrac comme les clous et les boulons, (iii) contenir ou envelopper les aliments congelés, la viande, la volaille ou le poisson, qu'ils soient préemballés ou non, (iv) envelopper les fleurs ou les plantes en pot, (v) protéger les aliments préparés ou les produits de boulangerie qui ne sont pas préemballés, (vi) contenir les médicaments sur ordonnance reçus d'une pharmacie, (vii) transporter des poissons vivants, (viii) protéger le linge de maison, la literie ou d'autres articles semblables de taille importante qui ne peuvent pas facilement entrer dans un sac réutilisable, (ix) protéger les journaux ou autres documents imprimés destinés à être laissés à la résidence ou au lieu d'affaires du client, (x) protéger les vêtements après un lavage professionnel ou un nettoyage à sec, (xi) emballer les fournitures médicales et les autres articles utilisés dans la prestation de services de santé ou, (xii) protéger les pneus qui ne peuvent pas facilement entrer dans un sac réutilisable;  
[Traduction libre]

Vos questions et vos commentaires sont les bienvenus. Veuillez nous les envoyer par courriel à [jshughes@gov.pe.ca](mailto:jshughes@gov.pe.ca).

*En cas de divergence entre les renseignements fournis ci-dessus et la Plastic Bag Reduction Act, la loi a préséance.*